

**Département de la Charente-Maritime
Commune BERCLOUX**

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Élaboration	25/07/08	24/07/12	28/10/13

Le Maire,
Philippe LACLIE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation n'ont pour objet que de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ces secteurs.

Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs aux zones d'habitat concernent les points suivants :

- respect d'un aménagement d'ensemble
- réservation de zones de transition entre les zones urbanisées ou urbanisables et les espaces agricoles
- renforcement et/ou création des cheminements doux

Des prescriptions supplémentaires ont été définies.

Le bourg

- fonds de parcelles végétalisées afin d'assurer une transition avec l'espace agricole
- création d'un espace vert central
- accès véhicule par le lotissement voisin
- cheminements doux le long de l'équipement public existant rejoignant le lotissement voisin et ainsi, la salle des fêtes et le centre du bourg
- production d'au moins 4 logements

Chez Drouillard

- fonds de parcelles végétalisées afin d'assurer une transition avec la zone naturelle centrale
- production d'au moins 6 logements



